

# Ville de Saint-Gabriel

## M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le septième jour du mois de juin 2017 à 08h :30 à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents :           Monsieur Gaétan Gravel, maire  
                                  Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1  
                                  Monsieur Yves Morin, conseiller №.3  
                                  Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Absences motivées :   Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4  
                                  Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Est aussi présent :    Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public :                   Aucune personne représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

### 227-06-2017   1.   Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

**Il est proposé par** Réjean Riel

**Appuyé par** Yves Morin

**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du 7 juin 2017, soit ouverte à 08h :30.

**Adoptée à l'unanimité**

### 228-06-2017   2.   Renonciation à l'avis de convocation

**ATTENDU** l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

**Adoptée à l'unanimité**

## LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

### À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :

Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1  
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4  
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Madame, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, traitant du seul sujet contenu dans l'ordre du jour qui suit. La séance se tiendra à 08 h30, mercredi matin, le 7 juin 2017, au 45 de la rue Beausoleil.

### ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement d'emprunt CV521
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

*Donné à Saint-Gabriel, ce 5<sup>ème</sup> jour de juin 2017  
Par : Michel St-Laurent, directeur général et greffier*

#### 229-06-2017 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Morin  
Appuyé par Réjean Riel  
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 7 juin 2017, soit et est adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

#### 230-06-2017 4. Adoption du règlement d'emprunt CV 521

ATTENDU QU' AVIS DE MOTION avec dispense de lecture, a dûment été donné à la séance régulière du conseil du 5 juin 2017, par l'adoption de la résolution numéro 212-06-2017.

Il est proposé par Réjean Riel  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu :

**QUE** les membres de ce conseil procèdent à l'adoption du règlement d'emprunt, identifié par le numéro CV.521, décrétant une dépense et un emprunt de **700 000\$** pour l'exécution de travaux de pavage et la réfection de trottoirs dans certains secteurs de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. Période de questions**

### **231-06-2017 7. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 7 juin 2017**

**Il est proposé par** Stephen Subranni

**Appuyé par** Yves Morin

**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire de ce 7 juin 2017 soit levée à 08h :50.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Gaétan Gravel*  
*Maire*

---

*Michel St-Laurent*  
*Directeur général et greffier*

### **Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce septième jour du mois de juin 2017.

---

*Gaétan Gravel, Maire*